N° 3197 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 18 Mars 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCLAIR
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LES

Médecins militaires

M. Paul de Cassagnac vient de publier dans l'*Autorité* un article de critique très exagéré et souvent fort injuste à l'égard des médecins militaires.

A une époque où tout le monde est soldat, il importe de rassurer le public qui, sur la foi de racontars erronés, s'imaginerait aisément qu'au régiment les soldats malades sont mal soignés, parfois brutalisés et qu'ils ont pour médecins des hommes sans valeur qui ne sont entrés dans la médecine militaire que par l'impossibilité où ils se sont trouvés d'aborder la carrière civile.

A cette allégation, nous opposerons la réalité des faits et notre confrère de l'*Autorité* se rendra compte qu'il n'est pas très au courant de la nouvelle organisation médicale.

M. de Cassagnac en est resté à la conception de l'ancien médecin militaire qui, *séjournant un régiment et se contentant* des visites quotidiennes à l'infirmerie, en *arrivait* après quelques années à oublier ce qu'il avait appris et ne sortait plus de l'épée ou du bismuth.

Ce médecin là, nous l'avons connu et s'il existait encore, nous serions de l'avis du rédacteur en chef de l'*Autorité*.

Mais depuis douze ou quinze ans, les choses se sont beaucoup modifiées et ce qui était vrai alors, est inexact aujourd'hui.

Le médecin militaire ignorant et vivant en dehors des progrès de la science médicale n'est plus qu'un souvenir.

Il arrive encore de temps en temps qu'il se trompe dans la formule de son diagnostic, mais cela arrivera également à bon nombre de médecins civils et il ne faudrait point conclure en prenant l'exception pour la règle.

A l'heure actuelle, le médecin militaire se recrute dans des conditions particulièrement flattueuses pour lui, car une fois en possession du diplôme de docteur conquis avant une Faculté, il doit encore faire en sus, une année de stage au Val-de-Grâce. Puis avant d'être envoyé au régiment, il subit un nouvel examen.

Voici, d'ailleurs, comment s'établit le recrutement :

Une fois muni des diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences, l'étudiant après une année de séjour dans une Faculté, concourt pour entrer à l'école de Lyon.

La proportion des élèves admis est environ d'un sur six et parfois même ce *chiffre a été réduit à un sur dix.*

Ce concours est très suivi par suite des *avantages pécuniaires qu'il présente.* Les études sont gratuites, il y a des bourses d'écoles, et différents autres privilèges.

A l'école où ils sont *internes*, les étudiants du service de santé suivent les cours de la Faculté et passent leurs examens dans les conditions ordinaires.

C'est devant la Faculté également qu'ils doivent soutenir leur thèse de doctorat.

Une fois en possession du diplôme de docteur, ils entrent au Val-de-Grâce où, comme nous le disions plus haut, ils ont à suivre une année, des cours spéciaux avant d'être répartis dans les divers services de l'armée.

A sa sortie du Val-de-Grâce, le jeune aide-major est par conséquent, dans d'excellentes conditions pour exercer son art d'une façon efficace, car il présente toutes les *garanties qu'on est en droit d'exiger* d'un médecin.

Cette première exposition montre déjà l'erreur commise par M. de Cassagnac lorsqu'il prétend qu'un médecin militaire est un médecin de valeur généralement inférieure.

Voyons maintenant la suite.

Autrefois, il y avait une distinction entre les médecins des corps de troupes et les médecins des hôpitaux.

Ces derniers qui tous les jours avaient à traiter des maladies sérieusement atteintes, étaient dans l'obligation de se tenir très au courant des méthodes nouvelles afin de se maintenir au niveau des *médecins civils des hôpitaux.*

Aussi trouvait-on des praticiens de valeur dans cette branche tandis qu'au contraire, le médecin de régiment dont la besogne consistait à formuler un diagnostic et à envoyer tout soldat malade se faire soigner par les médecins des hôpitaux, en arrivait à ne plus savoir un mot de son métier, la nécessité d'étudier, ayant pour lui complètement disparu.

Il remplaçait alors la science qu'il n'avait plus par le flair de l'homme s'adonnant à deviner les « tireurs au flanc » les malades de fantaisie que la perspective d'une marche militaire plongeait aussitôt dans des embarras gastriques extraordinaires.

Il scrutait les yeux beaucoup plus que les langues et pour fixer son jugement, consultait les annotations inscrites par les chefs de compagnie afin de savoir s'il se trouvait en présence d'un homme sincère ou devant un fumiste esquivant une corvée désagréable.

Ce genre de médecin n'était pas, nous le reconnaissons, fort intéressant et nous nous souvenons même dans cet ordre d'*idées, avoir vu un soldat mourir à la* suite de police, cinq heures après avoir été reconnu non malade par le médecin, qui portait le costume galonné d'or de major un peu comme un âne porterait des reliques.

Mais aujourd'hui ce champignon de la médecine militaire a complètement disparu.

Tous les médecins de régiment sont réglementairement obligés d'assurer à tour de rôle, le service des hôpitaux.

Ils alternent constamment du corps de troupe à l'hôpital.

D'autre part on exige d'eux pour passer au grade supérieur, un nouvel examen et c'est ainsi que chaque année, au Val-de-Grâce, des médecin militaires d'un âge mur redeviennent pendant quelque temps étudiants pour se préparer à répondre aux questions professionnelles qui doivent leur être posées.

Ces simples constatations suffisent pour établir qu'un régiment les soldats malades ne sont pas soignés par des médecins d'une valeur inférieure aux médecins civils.

Nous avons cru devoir donner ces explications afin de rassurer les pères et les mères de famille ayant des enfants sous les drapeaux.

Nous ajouterons pour M. Paul de Cassagnac que si l'état de choses signalé par lui et qui s'était établi sous le régime impérial a disparu, c'est grâce à la République qui a su corriger ainsi un des vices traditionnels dont avait longtemps souffert notre armée nationale.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

L'INVALIDATION
des Élections de Roubaix

La nouvelle de l'annulation des élections municipales a jeté le plus grand désarroi, non parmi les ouvriers qui, aujourd'hui, savent à quoi aboutissent les promesses collectivistes, mais bien dans le groupe des meneurs du parti.

La décision du Conseil d'État détruit toutes les espérances des chefs collectivistes.

Elle arrive en pleine zizanie, en pleine guerre intestine, alors que depuis de longs mois l'ouvrier, fatigué par les promesses des prochaines élections, sent peser trop lourdement sur ses épaules, le fardeau de la tyrannie collectiviste.

Pendant qu'on se chamaillait au sein du Conseil, les électeurs mécontents murmuraient et plus d'une fois leurs murmures sont allés jusqu'aux oreilles de la municipalité défunte.

Incapable de donner satisfaction, celle-ci faisait la *sourde oreille*, mentant à ses promesses et exaspérant les masses qui avaient eu la naïveté de croire à son dévouement, à son abnégation.

Employés d'octroi, agents de police, instituteurs, fonctionnaires de tout ordre, ouvriers sans travail, petits commerçants, la municipalité collectiviste les a tous mécontentés après les avoir largement flattés et comblés de promesses. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la nouvelle de l'annulation des opérations de mai 1896 ait été accueillie avec joie par la grande majorité des électeurs.

∴

Hier, après-midi, le comité exécutif du parti collectiviste, cette impopulaire municipalité, dans la coulisse, tire les ficelles qui font mouvoir les élus collectivistes, annihilant leur volonté, rendant illusoire l'indépendance de tout mandat électif, a fait afficher sur les murs de la ville une protestation suivie d'un appel.

La protestation porte sur l'annulation des opérations de mai 1896. Pour le comité exécutif, c'est une persécution.

L'appel est adressé aux travailleurs, aux petits commerçants, à tous ceux qui ont été bernés. On les invite à marcher comme un seul homme pour replacer à la tête de la commune, les mêmes gens qui, pendant cinq années, n'ont su bien faire que leurs affaires.

Nous croyons qu'il se trouve encore d'électeurs assez naïfs pour donner tête baissée dans un pareil panneau. Nous avons meilleure opinion des électeurs en général, des travailleurs en particulier pour supposer un seul instant qu'ils veuillent continuer à accorder leur confiance à ceux qui ont failli à leurs promesses.

∴

Lundi soir il y a eu une réunion du Comité exécutif, à la Paix.

On nous affirme que la séance n'a pas marché *sur des roulettes.*

Les dirigeants de la municipalité collectiviste et du Parti, avaient été fort durs pour deux adjoints qui avaient eu la *malencontreuse idée* de se rendre à l'appel du Comité.

Hier à cinq heures, l'administration au grand complet a tenu une réunion dans le cabinet du maire.

Les collectivistes se démènent, ils se remuent pour essayer de *ressaisir* un pouvoir qu'ils sentent devoir leur échapper. Ils font ses des électeurs aidant, ils n'y arriveront pas.

∴

Le moment est venu où le parti républicain doit affirmer sa vitalité.

Jadis assez fort à Roubaix, il ne s'est pas émietté au point de disparaître pour ne laisser en présence, dans les luttes électorales, ainsi que se plaisent à le dire certains adversaires : que les révolutionnaires et les réactionnaires.

Quoi qu'on en dise, le parti républicain a sa place marquée à Roubaix. Que dis ce jour il se groupe et que prochainement il s'affirme.

Marius VÉRAN.

AU JOUR LE JOUR

L'Avenir du Prolétariat

Voilà un bien gros titre vont penser certains *gens timorés habitués qu'ils sont à confondre prolétaires avec révolutionnaires.* Et tout de suite, ils vont voir surgir l'armée des ventrecreux et des mourt-de-faim toute disposée à marcher à l'assaut de la société moderne.

Que les trembleurs se rassurent et ne soient point dupes de l'illusion que peut produire la *magie des mots sur certains esprits faibles.*

Qu'ils ne s'effraient pas de ce que certains pêcheurs en eau trouble, plus préoccupés de recueillir des suffrages politiques qu'à assurer le bien-être des travailleurs veulent créer une confusion, opposer le « prolétaire » au « patron » montrer le premier comme l'ennemi acharné, *irréconciliable* de l'état de choses actuel, le lancer à l'assaut de la propriété et de la Société.

Qu'on ne s'y trompe pas : prolétaire n'est pas synonime de collectiviste ni de révolutionnaire. Ce mot désigne tout simplement celui qui vit, au jour le jour, du fruit de son travail manuel ou intellectuel ; c'est l'ouvrier, l'employé, le petit fonctionnaire, le petit industriel, le modeste commerçant qui veulent l'accord de ces deux facteurs, le travail et le capital, et souhaitent que la machine sociale tourne sans heurts et sans secousses.

C'est ce qu'ont bien compris le fondateur et les adhérents de la société qui va nous occuper aujourd'hui : l'*Avenir du Prolétariat.*

Ils se sont inspirés des paroles prononcées par Victor-Hugo, à l'assemblée nationale, le 9 *juillet 1849* :

« La misère est une maladie du corps social, absolument comme la lèpre est une maladie du corps humain ; elle peut disparaître comme la lèpre a disparu.

» Détruire la misère, cela est possible, très possible ; en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli. Vous n'avez rien fait, tant que le moindre souffre, vous n'avez rien fait, tant qu'il y aura, au dessous de vous, une partie du *peuple* qui désespère. Vous n'avez rien fait tant que ceux qui sont dans la force de l'âge et qui travaillent peuvent être sans pain, tant que ceux qui sont vieux et qui ne peuvent plus travailler sont sans asile. »

Mais ils ont également compris que malgré toute sa bonne volonté l'Etat ne peut être le père *nourricier de tous*, qu'il faut être *utopiste*, comme les collectivistes et les révolutionnaires, pour s'imaginer qu'en déchaînant la guerre entre hommes d'une même nation, en supprimant toute initiative individuelle on fera le bonheur de tous.

Ils ont pris pour levier ces deux grands et puissants principes : initiative privée et solidarité.

∴

On s'imaginera sans peine que dans les limites restreintes du cadre qui nous est accordé nous ne pouvons traiter à fond du fonctionnement si scientifique et même large que il comporte de l'*Avenir du Prolétariat.*

Nous dirons seulement que l'*Avenir du Prolétariat* est une société civile philanthropique et nationale de retraites pour la vieillesse et d'assistance mutuelle pour les deux sexes.

Fondée le 28 mai 1893 par M. Ferdinand Boire, alors receveur des finances à Chinon (Loir-et-Cher) elle fut reconnue comme société civile par arrêté ministériel du 24 juin 1893.

A l'origine elle ne comprenait que douze membres ; elle compte, après moins de quatre ans d'existence, près de 18,000 adhérents travailleurs du bureau, de l'atelier ou des champs, disséminés ou groupés en *comités* dans la France entière, en Algérie, Tunisie, Tonkin, Annam, etc.

Moyennant un versement de 1 fr. 50 par mois, elle procure à chaque adhérent une retraite à l'âge de 55 ans, retraite proportionnée aux années de sociétariat ; elle leur assure, en cas de maladie ou d'accident grave, des secours pécuniaires ; elle se propose, en outre, de créer une maison hospitalière de refuge pour y recevoir et soigner ceux de ses sociétaires qui, à l'âge de 65 ans, se trouveraient sans ressources ou dans l'impossibilité de s'en créer par le travail.

A côté de cette maison fonctionnera un orphelinat où seront élevés jusqu'à l'âge de 16 ans les orphelins de ses membres.

L'Avenir du Prolétariat constitue également à chacun de ses adhérents un capital de 5000 francs, remboursable en 75 ans, et amortissable par tirages semestriels, ce qui équivaut à une obligation du *Crédit Foncier de France*, à laquelle est attachée une prime de 5000 fr. et, ce qui est mieux, assure à chacun un capital à *toucher, soit par anticipation, soit à l'expiration* de la période de 75 ans par lui ou par ses héritiers.

∴

Notre ville de Lille en particulier et le département du Nord en général, aux idées si ouvertes pour toutes les œuvres d'assistance et de mutualité, n'ont pas tardé à fournir un fort contingent d'adhérents.

Chaque groupement ou comité élit un bureau chargé de communiquer avec le Bureau central, dont le siège est à Paris, et dont l'administrateur général est le fondateur, M. Boire.

Le comité de Lille, qui comprend environ 400 membres a pour président, M. Wartel, commis des postes et télégraphes; pour vice-président, M. Hautcœur également commis des postes et télégraphes, et pour secrétaire, M. Drouia.

Les autres comités du Nord sont :

Douai comprenant environ 400 membres — Fourmies 300 — Maubeuge 500 — Petite-Synthe 150 — Saint-Pol-sur-Mer 250 — Dunkerque 100 — Cambrai 50 — Valenciennes 100 — Louvroil 100 — Hautmont 100 — Ferrière-la-Grande 450 Jeumont 200 — Bouzies 50 — Feignies 150 — Solre-le-Château 100 — Sains-les-Marcs 100 — Glageon 40 — Colléret-Ostergnic 100.

Des comités existent également dans le Pas-de-Calais, notamment à Arras, Lens, Harnes, etc., etc.

∴

Et chaque jour voit surgir de nouveaux comités.

Le dimanche 14 février dernier, lors de la réunion du Comité de Bergues, M. Vandepotte, trésorier du comité de St-Pol-sur-Mer, s'exprimait ainsi :

Ne vous laissez pas, je vous prie, décourager par quelques mauvaises.

Quelques pouces saisissent pour les convaincre que toutes les promesses faites *par notre directeur* grandissent, ont eu déjà un commencement d'exécution et que lorsque l'heure sera venue, toutes les autres promesses seront parfaitement et exactement réalisées.

En effet : 1° Les tirages semestriels ont eu lieu régulièrement et une somme de 60,000 fr. a été remboursée à nos sociétaires favorisés à ces tirages.

2° Le prochain tirage aura lieu le 4 avril.

3° Plus de 2000 francs ont été recordés en secours.

4° Une propriété de 178 hectares, située près de Tours, a été achetée. Là va bientôt s'élever notre maison de retraite et de refuge pour nos invalides du travail.

A cette institution sera annexé un orphelinat, où seront reçus et élevés jusqu'à l'âge de 16 ans les enfants que la mort de nos sociétaires aura laissés sans ressources.

4° Enfin, notre belle *société compte plus de 17,000* membres après trois années de fonctionnement. A la fin de l'année courante elle en comptera 30,000, 100,000 en 1900 et près de 500,000 lorsque dans 12 *ans nos prolétaires de la première heure auront* droit à la pension de retraite, au minimum de 360 francs par an.

On ne pourra nous taxer d'exagération ; les résultats sont là : la progression pour les trois premières années est de 100 p. 0/0. Pour arriver au chiffre de 500,000 sociétaires, nous ne pensons pas sur une progression de 100 0/0, mais seulement *sur 30 p. 0/0 pour les 4, 5 et 6e années et sur 20 et* 25 p. 0/0 pour les autres.

S'il était besoin d'appuyer ces faits éloquents par eux-mêmes, s'il était nécessaire de prouver que l'*Avenir du Prolétariat* s'adresse à tous, nous pourrions citer les noms des membres des bureaux des comités du Nord que nous avons énumérés.

Nous nous contenterons de publier ceux des bureaux des comités de Bergues et de Dunkerque, pour l'année 1897.

Bergues. — Président : M. Debehaigne, instituteur ; vice-président : M. Laquex, capitaine des Douanes ; trésorier : M. Lamouret, commis des Postes et Télégraphes ; trésorier-adjoint : M. Messiant, employé au chemin de fer du Nord ; secrétaire : M. Leclercq, employé de commerce ; *secrétaire adjoint* ; M. Lefebvre Jean-Baptiste, *facteur des postes ; membres* ; M. *Denys*, éclusier ; M. Lamarche, boulanger ; M. Lefebvre Eugène, facteur des postes.

Dunkerque. — Président, M. Herrebeechl, employé de commerce ; vice-président, M. Muller, employé de commerce ; trésorier, M. Delbecq, *brocourt*, employé au Comptoir d'escompte ; trésorier adjoint, M. Coudevylle, employé de commerce ; secrétaire, M. Mathe, employé au Comptoir d'escompte ; secrétaire adjoint, M. Allaire, mécanicien au télégraphe ; membres, Du Cankelecre, employé au chemin de fer du Nord ; Panel, employé de commerce ; Carpentier, maçon.

∴

Nous n'ajouterons que quelques mots.

De même que nous avons recommandé la *Mutualité maternelle*, la *Mutualité scolaire*, l'*Union des Sociétés mutuelles du Nord* et *toutes les sociétés en général d'assistance par la* mutualité, nous croyons faire œuvre bonne en faisant connaître l'*Avenir du Prolétariat*.

Convaincus que la mutualité est un acheminement vers l'anaisement social, persuadés que dans une société bien organisée et telle que nous la concevons les ouvriers aussi bien que les fonctionnaires devraient pouvoir se reposer au déclin de leur vie, nous ne cesserons de prêcher tout ce qui tend à procurer une retraite aux vieux travailleurs.

Cette retraite aurait d'ailleurs une double portée : elle aurait pour conséquence d'abolir en partie le chômage et ses terribles conséquences.

Les vieux travailleurs, pourvus de retraites, débarrasseraient les ateliers, engrand profit des jeunes qui trouveraient alors plus facilement à s'occuper, et au grand avantage des employeurs qui, n'ayant plus que des ouvriers valides pourraient utiliser une partie de leurs bénéfices plus grands à soulager la vieillesse de ceux ayant contribué à l'accroissement de leur fortune.

Pour conclure, disons que si Mirabeau a pu s'écrier dans *un moment de mauvaise éloquence* : « Il n'y a pour le prolétaire que trois moyens de vivre : travailler, mendier ou voler » nous croyons quant à nous que : « Tout prolétaire prévoyant doit trouver par l'association mutuelle, en cas d'accident, d'infirmité, de vieillesse, la *oudin au pot*, salaire et récompense *pour l'imprévu de la vie.* »

E. PETITCOLAS.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 16 mars. — Les ministres se sont réunis en matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Les événements de Crète

M. Hanotaux a entretenu le Conseil des événements de Crète.

MM. Hanotaux et Méline se tiendront aujourd'hui à la disposition du Sénat pour répondre à la question que leur pourra M. Franck-Chauveau.

L'amiral Berhard a fait signer au décret aux termes duquel le contre-amiral De Maignet est promu au grade de vice-amiral et nommé commandant en chef, préfet du 5er arrondissement maritime à Cherbourg ; le capitaine de vaisseau Richard est promu au grade de contre-amiral.

Le contre-amiral Bienaimé est nommé membre du conseil des travaux de la marine.

Les bureaux de placement

Enfin, MM. Boucher et Barthou ont fait approuver un projet de loi réglementant les bureaux de placement.

La crise municipale d'Albi

Session entre radicaux et socialistes

Albi, 16 mars. — Par arrêté du préfet du Tarn, M. Albert, maire radical d'Albi, vient d'être suspendu de ses fonctions. Cette suspension donnera sûrement lieu à une crise municipale.

A la mairie, depuis les élections municipales, une session s'est faite entre les conseillers socialistes et radicaux et c'est précisément le président de cette session, M. Gibert, qui dans session du Conseil d'Etat *vendue samedi*, maintient comme premier adjoint, qui va remplir les fonctions de maire et notifier l'arrêté à son subversaire, le maire actuel.

On s'attend à une démission presque générale du Conseil municipal.

EXPLOSION AU CREUSOT

Le Creusot, 16 mars. — Un terrible accident est arrivé hier matin à 8 heures 3/4 aux ateliers Besemer.

Un tour rotatif dans lequel se trouvait du fgas en combustion a fait explosion.

De nombreux ouvriers ont été blessés plus ou moins grièvement. L'un d'eux, Jacques Dubois, Jacquot, père de famille, a été tué sur le coup.

Un autre, Antoine Vaillaux, son aide paddleur, ne vaut guère mieux. Contassot, contremaître, a été blessé à un œil. Maugnin et plusieurs autres sont blessés également.

LA GUERRE
en Crète

Les massacres

La Canée, 16 mars. — D'après une dépêche de Candie, les chrétiens auraient massacré neuf cent soixante musulmans à Sitia.

Il paraît certain qu'un troisième d'hommes, de femmes et d'enfants ont été massacrés dans le village de Daphnès.

Ajoutons toutefois que d'après le correspondant du Daily News, il s'agirait de simples rixes dans lesquelles des femmes et des enfants auraient péri.

Londres, 16 mars. — Le correspondant du *Daily Chronicle* à Vienne est informé que six villages chrétiens ont été pillés par les Arnautes *en Macédoine, près de la frontière serbe.*

Nous nous contenterons de publier ceux des bureaux des comités de Bergues et de Dunkerque, pour l'année 1897.

EXPLOSION A BORD D'UN CUIRASSÉ RUSSE EN CRÈTE

Dix-sept tués. — Vingt blessés

La Canée, 16 mars. — Un terrible accident s'est produit à bord du cuirassé russe *Sissoi Veliky* pendant que l'on procédait à des exercices à feu en dehors de la baie de la Sude.

Un projectile a éclaté au moment où on l'introduisait dans un canon de tourelle. Dix-sept hommes, dont deux officiers, ont été tués ; une vingtaine ont été blessés.

Le cuirassé est rentré dans la baie.

La Canée, 16 mars. — C'est à deux heures de l'après-midi environ que s'est produit à des exercices à feu en dehors de la baie de la Sude, que la catastrophe s'est produite. On s'apprêtait à tirer le dernier coup de canon avec une pièce de tourelle, lorsque l'obus, au moment où on l'introduisait dans la culasse, éclata.

La culasse non fermée se rompit. blessant et tuant des officiers et des hommes de service à la pièce, et la violence de l'explosion fit sauter la toiture de la tourelle pesant six mille kilos. Une moitié de celle-ci tomba dans la mer, mais l'autre s'abattit sur le pont, écrasant une quinzaine d'hommes.

Les détails précis sur le nombre des victimes manquent encore, bien que le *Sissoi Veliky* soit rentré au mouillage.

Cette catastrophe a produit à bord des escadres et parmi la colonie européenne de la Canée une vive émotion. Tous les navires ont envoyé des médecins à bord du *Sissoi-Veliky*, et les premiers secours sont venus du cuirassé français *Austral-Charnec*. Tous les amiraux en chef ont fait une visite de condoléance au commandant de l'escadre russe. Une députation de notables de la Canée est allée exprimer au consul de Russie toute la part qu'elle prend au douloureux événement.

Les obsèques des victimes auront lieu demain à la Sude. Il est certain qu'elles donneront lieu à une manifestation de sympathie universelle.

La Canée, 16 mars. — *Voici quelques détails* sur la navire russe qui a été le théâtre de la catastrophe :

Le *Sissoi-Veliky* est un cuirassé d'escadre à tourelles barbettes. Il a été construit en 1894. C'est un gros bâtiment de 8,890 tonnes dont les machines ont une force de 8,500 chevaux ; il compte 600 hommes d'équipage et a une artillerie de 28 canons. Ce navire a deux tourelles armées chacune de deux pièces de trois cent cinq millimètres ; c'est un de ces canons qui a éclaté et causé tout le mal.

Athènes, 16 mars. — La nouvelle de la catastrophe survenue à bord du *Sissoi-Veliky* est arrivée dans la nuit. Des qu'elle a été connue, la population a voulu voir dans l'explosion du cañon faisant de nombreuses victimes et rendant le navire *provisoirement* inutilisable un châtiment de la Providence, une punition de Dieu pour le cruel bombardement des chrétiens par les Russes.

Départ des troupes françaises
DE TOULON

Toulon, 16 mars. — Une compagnie du 8e régiment d'infanterie de marine, capitaine Pinet, lieutenant Fabiana, sous-lieutenant Mongin, vient d'être désignée pour embarquer dès ce soir sur le *Latouche-Tréville*.

L'ordre, arrivé ce matin aux casernes du départ de cette compagnie et de trois autres de même arme, a été accueilli avec satisfaction. Les hommes ont crié : « Vive la France ! Vive la Russie ! »

Les trois autres compagnies se rendront en Crète par le vapeur affrété de Marseille, qui est attendu ici demain.

Le chef de bataillon Destelle est *désigné* pour prendre le commandement du bataillon d'infanterie de marine envoyé en Crète.

La musique du 4e d'infanterie de marine accompagnera ce soir les troupes jusqu'à l'embarcadère.

C'est le 2e bataillon du 8e qui a été entièrement désigné pour se rendre en Crète, il comprend les 5e, 6e, 7e et 8e compagnies du régiment.

Les deux premières étaient casernées au fort de Six-Fours, à 7 kilomètres de Toulon ; elles ont reçu, cette nuit, à deux heures, l'ordre de mobilisation.

Une heure après le réveil, l'ordre de route est parvenu du commandant de la place.

Un se met en marche, et dentre tout le trajet, les hommes entonnent des chansons.

La 7e et la 8e compagnies étaient casernées dans la caserne Vauvenargues. Le même *entrain* y est constaté chez tous les hommes.

Voici les noms des officiers qui viennent d'être désignés pour partir à la tête des troupes d'infanterie de marine :

Chef de bataillon, M. Destelle ; 5e Compagnie, capitaine Malafayd, lieutenant Coubuis ; 6e compagnie, capitaine de Bouhet, lieutenant Bodet ; 7e compagnie, capitaine Périgmon ; 8e compagnie, capitaine Pinet, lieutenant Fabiani.

Officier d'approvisionnement, le lieutenant Médécin, le docteur Barthélemy.

Toulon, 16 mars. — Le préfet maritime vient de recevoir avis du vote de la Chambre avec l'ordre de se tenir prêt à envoyer en Crète les six cents hommes de troupes d'infanterie de marine destinés à renforcer les détachements *mis à terre qui, jusqu'ici, ont été composés de marins.*

L'ALLEMAGNE

Berlin, 16 mars. — La *Gazette de Cologne* déclare que l'Allemagne enverra prochainement en Crète un second navire de guerre avec 500 hommes de troupes.

L'AUTRICHE

Londres, 16 mars. — Le *Daily Chronicle* apprend de Vienne, qu'un bataillon du 87e d'infanterie en garnison à Gratz, sera envoyé en Crète pour relever les marins de l'escadre autrichienne ; ce seront là les seules troupes que l'Autriche enverra pour la pacification de l'île.

Les préparatifs de la Grèce

Athènes, 16 mars. — Le 7e régiment d'infanterie comprenant 4,000 hommes, le 2e régiment *des tirailleurs comprenant 2,000 hommes et* deux bataillons d'Evzones sont partis lundi soir pour la frontière de Thessalie.

Leur départ a donné lieu à une imposante manifestation. Toute la population d'Athènes s'était portée sur le passage des troupes ; des applaudissements et des acclamations éclataient de tous côtés. On entendait les cris nombreux et répétés de : « Vive la Macédoine ! Vive la Crète ! Victoire ou la mort ! Vive la guerre ! Vive le roi ! » L'enthousiasme était indescriptible. Les soldats répondaient par le cri de : « Vive le roi ! »

On assure que le régiment du prince héritier, le seul qui soit encore à Athènes, partira avant le blocus.

On est persuadé que les puissances maintiendront leurs décisions, *mais la perspective des* mesures prises de coercition n'exerce aucune influence. Le sentiment populaire pousse absolument à la guerre.

Résistance de la Grèce

Athènes, 16 mars. — Les idées pessimistes *prévalent aujourd'hui. Il paraît que le gouver*nement, *sondé encore sur la proposition de* rappel du colonel Vassos, aurait répondu qu'il était arrivé aux dernières concessions dans sa note verbale et qu'il ne pourrait rien faire de plus après le refus ; on attend la remise de l'ultimatum et le commencement du blocus pacifique ; *cette éventualité n'effraye pas l'opinion* outre mesure. On croit généralement que l'annonce du blocus donnera le signal d'un conflit à la frontière de Thessalie.

Les journaux quotidiens prennent un ton plus modéré ; ils déclarent que toute la responsabilité des événements retombera sur l'Europe qui n'a pas voulu accepter *les solutions conciliantes et équitables* proposées par la Grèce et qui a insisté pour faire adopter des mesures exaspérant le sentiment national.

A la Chambre hellénique

Athènes, 16 mars. — *Le président commu*nique à la Chambre diverses adresses de sympathie, entre autres la note du Sénat français ; cette communication est accueillie par des applaudissements. Un député signale la présence du député italien Damiani ; puis à la séance et fait l'éloge des étrangers généreux qui viennent combattre en *faveur de la cause grecque.*

Le ministre des affaires étrangères dépose la note des puissances en réponse à celle de la Grèce ; il se réserve de déposer la note verbale du gouvernement. M. Delyannis explique que la mobilisation de l'armée est motivée par l'organisation des réserves qui ont été convoquées. Le ministre de la guerre dépose un projet de loi permettant l'enrôlement des volontaires d'origine grecque et la formation d'une légion philhellénique comprenant les volontaires étrangers.

A la frontière

Paris, 16 mars. — La *Patrie* publie la dépêche suivante :

« Athènes, 16 mars.

» On s'attend à une attaque des Turcs sur la frontière.

» Une attaque a eu lieu cette nuit aux avant-postes. Les derniers régiments se mettent en route pour la Thessalie. »

PILLAGES EN CRÈTE
ÉPIDÉMIE DE VARIOLE

La Canée, 16 mars. — Candie est entièrement livré au pillage ; il n'y a plus aucune autorité. Lundi, le bateau postal, faisant escale, a pris des passagers chrétiens qui, venus pour prendre chez eux leur linge et leurs effets, avaient été repoussés par les Turcs assemblés sur le quai, et presque jetés à la mer.

A Rethymo, la situation est moins critique grâce aux consuls. Les pillages sont moins fréquents, mais les environs sont ravagés.

Le gouverneur ottoman lui-même est impuissant à prendre des mesures de salubrité et de sécurité.

Le commandant Amoretti a nommé une commission pour isoler les malades atteints de la variole et requérir le nettoyage des villes, car l'épidémie sévit avec intensité.

SÉNAT

Séance du 16 Mars 1897

La Séance

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Loubet.

Le Budget de 1897
Ministère de l'Agriculture

Le Sénat reprend la suite du budget de l'agriculture, dont il a précédemment adopté les chapitres 1 à 17.

Sur le chapitre 18, M. Méline prenait, à l'occasion du prochain budget, de remanier le chapitre des épizooties.

Les chapitres 18 à 30 sont adoptés.

M. le comte de Blois appelle l'attention du gouvernement sur la remonte des haras. On assure de l'autre côté de l'Atlantique qu'en cas de guerre la première rencontre entre les armées adverses serait une grande bataille de cavalerie et on a calculé qu'en cas de mobilisation, nous aurions besoin de cent dix de 20 à 30,000 chevaux.

Certains pessimistes ont même prononcé le chiffre de 100,000, *en ajoutant qu'au point de vue de la vi*tesse nous étions encore distancés par les Allemands. Cette infériorité tient à la nature des épreuves que subissent les étalons destinés à produire les chevaux de guerre.

M. Méline, président du Conseil, monte à la tribune pour répondre aux critiques M. le comte de Blois :

Les étalons de l'Etat sont généralement meilleurs que ceux de l'industrie privée et coûtent moins cher.

M. le comte de Blois a fait une allusion très grave : En cas de mobilisation, aurions-nous un nombre suffisant de chevaux de guerre ? Des conférences faites par ordre du ministre de la guerre, sur mon invitation, prouvent que le déficit n'est pas aussi grand qu'on le prétend.

Après quelques observations de MM. Baudoux et Darbot, les chapitres 31 à 34 sont adoptés.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

A 5 h. 1/2, MM. Hanotaux, l'amiral Besnard, le général Billot, M. G. Guérin-Sérac sont entrés